

**Pôle Transformation Responsable  
Du territoire**

Personne chargée du dossier :  
Céline Pincemin  
Direction des Mobilités  
Tél. : 02 90.74.73.10

**Monsieur Le Maire**  
Hôtel de ville  
1, rue Louis Le Moenic  
56 240 INGUINIEL

Lorient, le

**10 MARS 2025**

**Objet : Modifications n°1 et 2 au PLU**

Monsieur Le Maire,

Vous avez soumis à la Direction des Mobilités deux procédures de modification du Plan Local d'Urbanisme (n°1 et 2) de la commune d'Inguiniel.

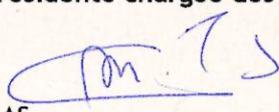
Lorient Agglomération se positionne en tant qu'autorité organisatrice des mobilités afin de valider la compatibilité du projet avec le Plan de Déplacement Urbain en vigueur.

La modification de droit commun n°1 concerne l'ouverture partielle à l'urbanisation d'une zone 2AUe située au nord du bourg en vue d'implanter un nouveau centre d'intervention et de secours. Cette modification n'appelle pas de remarque particulière au titre des mobilités. Cette parcelle est en effet située à 400 m de l'arrêt de bus Inguiniel Mairie, desservi notamment par le réseau IziLo Mobilités de Lorient Agglomération permettant ainsi d'être connecté à plusieurs lignes du réseau de bus. De plus, la parcelle concernée est située à proximité immédiate du bourg, ce qui favorise les déplacements en mode actifs. Le projet bénéficiera par ailleurs de l'OAP n°9 qui intègre un principe de cheminement piéton pour permettre aux habitants du futur secteur d'habitat situé immédiatement au Nord, en projet dans le cadre de la modification n°2 du PLU, de bénéficier d'une liaison douce hors des axes automobiles passants vers le centre-bourg.

La modification de droit commun n°2 concerne l'ouverture partielle à l'urbanisation, sur sa partie nord, de la zone 2AUe située au nord du bourg afin de pouvoir y réaliser une opération communale d'habitat, et d'accompagner cette ouverture à l'urbanisation d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) couvrant la zone 1AU à vocation d'habitat ainsi créée. Cette modification n'appelle pas de remarque particulière au titre des mobilités. En effet, ce projet, compatible avec les attentes et objectifs du Plan Local de l'Habitat, est cohérent avec les le Plan de Déplacement Urbain en vigueur. La localisation de cette opération d'habitat permettra ainsi de densifier l'habitat proche des services et de favoriser de ce fait les mobilités alternatives à l'autosolisme - notamment transports en commun et modes actifs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

**Pour le Président, par délégation  
La Vice-Présidente chargée des Mobilités**

  
Maria COLAS